

Vincent de Paul Belgium

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL NATIONAL DE BELGIQUE ASBL

Bruxelles, le 17 octobre 2024

Chers amis, Chères amies,

APPEL A PROJETS 2025 - *Fonds de Solidarité Vincent de Paul*

Comme vous le savez, Vincent de Paul Belgium prélève pendant toute l'année 10% sur les dons pour vos associations locales. Ce montant est intégralement destiné au *Fonds de Solidarité Vincent de Paul*. Une fois par an, nous faisons appel à ce fonds pour soutenir vos nouveaux projets. En cette Journée Mondiale de Refus de la Misère, le fonds lance son nouvel appel.

Après les éditions thématiques comme la lutte contre la pauvreté infantile (2020), la précarité énergétique (2021) ou encore l'accompagnement au-delà de l'aide alimentaire (2022), la dernière édition visait à créer une bouffée d'oxygène pour les associations en difficulté, suite aux crises consécutives (2023).

En raison des nouvelles exigences sur l'utilisation des ressources FSE+ (ex-FEAD), le Conseil National donne à nouveau une orientation à l'appel vers la création de mesures d'accompagnement pour les bénéficiaires d'aide vers leur autonomie, intitulé : « **Sortir de la dépendance à l'assistance** ».

C'est donc à vous de jouer! Découvrez ci-joint le dossier de candidature à introduire auprès de votre Conseil Provincial (Régional) qui est également invité à identifier et défendre les projets qui méritent d'être retenus. La sélection finale sera faite en étroite concertation avec le Conseil National.

Indépendamment de l'appel à projets annuel, nous vous informons d'ores et déjà que - en 2025 - Vincent de Paul Belgium mettra également en place un nouveau système de co-financement pour tout autre besoin matériel via le site www.crowdgiving.be Vous en serez informés en temps utile.

Merci d'avance à tous ceux et toutes celles qui souhaitent construire un monde meilleur avec nous. A commencer tout près de chez nous !

Frederick De Gryse
Directeur

Philippe Jodogne
Président National



Vincent de Paul Belgium

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL NATIONAL DE BELGIQUE ASBL

DOSSIER DE CANDIDATURE

I. INTRODUCTION

Une aide matérielle de base répond aux besoins vitaux des personnes. Cependant, l'associer à des mesures sociales d'accompagnement permet d'atténuer une exclusion sociale et d'initier un accompagnement vers plus d'autonomie des personnes bénéficiaires.

Une grande diversité de projets peuvent être développés dans ce cadre d'orientation désormais imposé par le SPP-IS pour tous les acteurs de l'aide matérielle.

Le présent appel à projets s'inscrit dans cette même perspective de création de projets favorisant un accès à plus d'autonomie de ceux que nous soutenons dans nos associations.

Vos projets peuvent être multidirectionnels et se présenter sous différentes formes: cycles d'ateliers, cours, services proposés lors de permanences de spécialistes, création d'un nouveau service interne et autres.

Voici quelques suggestions de projets possibles adaptables aux besoins de chaque association locale et de son public cible. Ils ont tous pour but direct ou indirect de favoriser l'autonomie et de réduire la dépendance aux aides sociales des bénéficiaires.

A. Ateliers de cuisine et de nutrition

- Objet : Organisation d'ateliers pratiques de cuisine, cours de nutrition, création de fiches recettes adaptées aux budgets restreints.
- Objectif : Apprendre aux bénéficiaires à cuisiner des repas équilibrés et économiques avec les aliments dans les colis alimentaires.

B. Atelier de gestion du budget

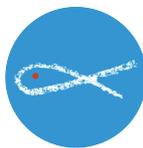
- Objet : Conseils sur la gestion des finances personnelles, des dépenses courantes, création de tableaux de budget.
- Objectif : Aider les bénéficiaires à mieux gérer leur budget familial et à éviter les situations de surendettement.

C. Permanence médiation de dettes

- Objet : Accompagnement personnalisé pour aider les bénéficiaires à gérer et négocier leur dette avec les créanciers.
- Objectif : Prévenir et résoudre les situations de surendettement, rétablir l'équilibre financier des personnes accompagnées.

D. Permanence d'information et d'aide administrative

- Objet : Assistance dans la compréhension et le traitement des démarches administratives.
- Objectif : Faciliter l'accès aux droits et aux services publics.



Vincent de Paul Belgium

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL NATIONAL DE BELGIQUE ASBL

E. Atelier d'information juridique

- Objet : Permanence d'information sur les droits sociaux et juridiques.
- Objectif : Informer les bénéficiaires sur leurs droits et les aider à les faire valoir pour mieux s'intégrer dans la société.

F. Formation numérique

- Objet : Cours d'initiation à l'utilisation de l'ordinateur et d'internet, accompagnement pour les démarches administratives en ligne, ateliers d'utilisation des réseaux sociaux.
- Objectif : Transmettre aux bénéficiaires des compétences numériques de base pour faciliter leur accès aux services en ligne (administratifs, emploi, santé).

G. Atelier d'insertion professionnelle

- Objet : Conseils et accompagnement pour l'accès ou le retour à l'emploi. Recherche de formations ou d'opportunités d'emploi, réalisation d'outils de recherche d'emploi, entraînement aux techniques de recherche d'emploi.
- Objectif : Renforcer les compétences, la confiance en soi et les ressources pour une insertion professionnelle.

H. Ateliers d'agriculture

- Objet : Création de jardins partagés, ateliers sur la culture de légumes, sensibilisation aux circuits courts.
- Objectif : Permettre aux bénéficiaires de cultiver leurs propres légumes et de réduire leur dépendance aux aides alimentaires.

I. Ateliers de relooking et d'estime de soi

- Objet : Activités de relooking, conseils en image et développement personnel.
- Objectif : Aider les bénéficiaires à retrouver confiance en eux et à se présenter de manière plus assurée dans leur vie quotidienne et professionnelle.

J. Sensibilisation à la santé et au bien-être

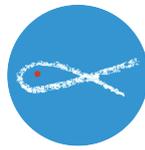
- Objet : Information sur la santé mentale et physique, cours de yoga ou de relaxation.
- Objectif : Favoriser un mode de vie sain chez les bénéficiaires pour améliorer leur bien-être général.

K. Permanence de soutien psychologique

- Objet : Entretiens individuels pour offrir un soutien psychologique adapté aux besoins des bénéficiaires.
- Objectif : Aider les participants à surmonter leurs difficultés personnelles et émotionnelles.

L. Groupes de soutien et de socialisation

- Objet : Groupes de parole, cafés sociaux, activités collectives (sorties, événements culturels).
- Objectif : Créer un réseau de soutien mutuel et rompre l'isolement social des bénéficiaires.



Vincent de Paul Belgium

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL NATIONAL DE BELGIQUE ASBL

M. Programme d'accompagnement familial

- Objet : Ateliers de parentalité, soutien scolaire pour les enfants, activités éducatives et récréatives familiales.
- Objectif : Soutenir les familles bénéficiaires dans leur rôle parental.

N'hésitez pas à consulter la page web de [Ozanam Academy](#) avec notre guide [Au-delà de l'aide matérielle](#) pour plus d'inspiration !



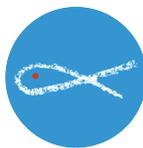
AU-DELÀ DE L'AIDE MATÉRIELLE

Le bénévole en action sociale et
ses compétences relationnelles



Vincent de Paul Belgium

OZANAM ACADEMY



Vincent de Paul Belgium

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL NATIONAL DE BELGIQUE ASBL

II. REGLEMENT

1. **Enveloppe et montant**

L'enveloppe disponible sera égale à la somme des 10% retenus sur les dons pour associations locales, reçus et à recevoir entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 janvier 2024.

Les associations locales peuvent introduire un dossier jusqu'à la somme de **maximum 5.000 euros**.

Vincent de Paul Belgium se réserve le droit de réduire le montant demandé, en fonction de l'enveloppe disponible, du nombre de dossiers reçus et des sommes demandées.

2. **Sélection**

L'Organe d'Administration de Vincent de Paul Belgium a mandaté un comité de sélection pour l'élaboration de l'appel à projets et la sélection des projets retenus. Le comité prendra en considération les éléments comme par exemple : *Originalité, efficacité et pertinence, pérennité et caractère structurel/durable, durée, collaboration avec partenaires locaux, visibilité, impact, nombre de bénévoles et bénéficiaires concernés, future applicabilité à plusieurs groupes cibles après la phase projet.*

Tout lauréat aura droit à :

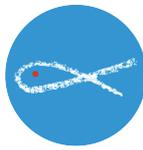
1. Une mention dans notre newsletter nationale (10.000 ex. papier et en version digitale)
2. Publicité sur les pages de médias sociaux de Vincent de Paul Belgium.
3. Une mise en avant sur notre site crowdfunding solidaire : www.crowdgiving.be

Le lauréat s'engage à recueillir tout solde éventuel de besoin en financement via cette plateforme.

- En cas de différence entre le subside demandé (par ex : 2.750 euros) et le montant octroyé inférieur (par ex. : 1.250 euros), le comité de sélection en déduit que votre projet a un besoin de financement restant (donc : 1.500 euros).
- Vous déclarez sur l'honneur que ce besoin de financement restant est réel et vous ferez des efforts raisonnables pour combler cette différence via www.crowdgiving.be. Ces dons donnent droit à une attestation fiscale et ne sont pas assujettis au prélèvement solidaire de 10%.

3. **Critères**

1. Le formulaire d'appel à projets doit être utilisé impérativement pour renseigner votre projet. Il est téléchargeable [ici](#) ou disponible via contact@vincentdepaul.be
2. Un seul projet par association locale est accepté, moyennant pièces justificatives.
3. Sont exclues de la sélection :
 - Les associations qui n'ont pas soumis de rapport annuel 2023 avant la date du 30 avril 2024.
 - Les associations disposant d'un legs et/ou de plus de 50.000 euros en caisse.
 - Les associations ayant reçu un subside pour l'édition 2023.



Vincent de Paul Belgium

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL NATIONAL DE BELGIQUE ASBL

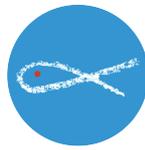
4. Sont exclus de financement :

- Remboursements de factures pour achats ou services déjà réalisés ou doublement financés.
- Frais récurrents (p.ex. salaires, loyers, factures d'énergie).
- Achats de matériel pour exploitation d'activités courantes.

4. Calendrier

Lancement de l'appel	17 octobre 2024
Envoi des projets à votre Conseil Provincial/Régional	31 janvier 2025
Envoi des projets au Conseil National par votre Conseil Provincial/Régional	15 février 2025
Conclusions comité de sélection	28 février 2025 (validé par l'OA qui suit)
Publication et décaissement via le compte de votre Conseil Provincial/Régional	Endéans les 15 jours après la validation de l'OA
Remise de votre rapport d'activités (format libre avec utilisation du subside)	30 septembre 2025

Plus d'infos auprès de votre Conseil Provincial/Régional ou le Conseil National



Vincent de Paul Belgium

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL NATIONAL DE BELGIQUE ASBL

III. FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Association affiliée :

Nom :

Commune:Province/Région:

Contact :

Nom :

Fonction :

Numéro de téléphone direct :

Courriel :

01. Quel est le coût de votre projet ? (Voir aussi Annexe 1)
02. Combien demandez-vous au fonds de solidarité ?
03. Décrivez votre projet. Quelle est sa finalité?
04. Quel groupe cible avez-vous en vue concrètement?
05. Comment pensez-vous impliquer ce groupe ?
06. Quel changement ou impact sociétal avez-vous en vue ?
07. Quelle est la durée de votre projet (date initiale – finale + phases de projet)?
08. Où votre projet aura-t-il-lieu?
09. De quoi auriez-vous besoin pour réussir et quels résultats attendez-vous ?
10. Comment comptez-vous suivre et mesurer concrètement votre projet ?
11. Quelles sont vos autres ressources financières pour financer ce projet ?

